

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 4 décembre 2017

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 23 novembre 2017, vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Fiches de cours de l'École nationale de police du Québec (ces cours sont de niveau universitaire)
 - Processus d'enquête (CRI-1002);
 - Activité d'intégration en enquête policière (CRI-1011);
 - Droit pénal appliqué à l'enquête policière (DRT-1500);
 - Analyse criminologique : enquête criminelle (GSP2600Z);
 - Éléments d'éthique appliquée (ETA-100).

- Plans de cours :
 - CRI-1002 (Université du Québec à Trois-Rivières);
 - CRI-1011 (Université du Québec à Trois-Rivières);
 - DRT-1500 (Université Laval à Québec).

Toutefois, nous détenons seulement les plans de cours ci-dessus mentionnés.

En ce qui concerne certains documents ou précis de cours, ils ne sont pas accessibles en vertu du paragraphe 3^o de l'article 28 et de l'article 29 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)* qui énoncent ce qui suit :

« **28.** Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document

qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne. »

Nous portons à votre attention qu'une grande partie du matériel pédagogique n'est pas détenu par l'École mais bien par les chargés de cours des différentes universités qui offrent le baccalauréat en sécurité publique, nous vous invitons à consulter le lien suivant : https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/pgmw001?owa_cd_pgm=7399.

Le baccalauréat en sécurité publique vise l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés en enquête, en gestion ainsi qu'en intervention policière (patrouille-gendarmerie). Il permet également l'intégration de cadres de référence et l'utilisation d'approches méthodologiques en vue de répondre aux exigences croissantes du travail policier et de la sécurité publique en général.

De plus, probablement que vous le savez déjà, l'auteur Michel St-Yves a écrit plusieurs livres traitant des enquêtes, nous vous transmettons tout de même la liste des ouvrages détenus par notre *Carrefour de l'information et du savoir* (CIS).

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles
et des communications,


/ Original signé /
Pierre St-Antoine

PSTA/ep

p.j. (10)

Fiche

CRI-1002 - Processus d'enquête - HE

 Ce cours est de niveau universitaire.

Durée du cours	48 h
Travaux en classe (inclus dans la durée du cours)	3 h
Travaux obligatoires hors classe	0 h
Nombre de places	30
Nombre de crédits	3
Nombre de groupes prévus	3

Compétences ou objectifs

Ce cours vise à initier l'étudiant au processus d'une enquête policière étape par étape ainsi qu'aux normes et aux méthodes de travail préconisées par l'École nationale de police du Québec dans le cadre du programme de formation initiale en enquête.

À la fin de ce cours, l'étudiant sera initié à l'amorce d'un travail d'enquête, à l'analyse d'une scène de crime, à la planification d'une enquête, d'une entrevue, d'un interrogatoire et d'une perquisition, à l'analyse d'informations d'enquête, à la présentation de la preuve au procureur aux poursuites criminelles et pénales, à l'utilisation de rubriques de classement d'un dossier d'enquête et à la prise de notes.

La résolution d'une étude de cas simulant les grandes étapes du processus d'enquête sert de support pour mettre en perspective les visées de ce cours.

Préalable(s)

Aucun

Exigence(s)

- Être admis au baccalauréat en sécurité publique (7399) ou au certificat en enquête policière (4698) ou au certificat en intervention policière (4798) et/ou au programme court en enquête policière (0599).

Particularité(s)

- Lorsque la formation est diffusée à l'École, le matériel pédagogique est accessible via un environnement numérique d'apprentissage (Moodle). Il est sous la responsabilité de l'étudiant d'en prendre connaissance et de le faire imprimer, si désiré.
- Lorsque la formation est diffusée en hors-établissement, le matériel pédagogique est remis aux participants.

Contenu

La gestion d'un dossier d'enquête — La scène de crime — L'entrevue — L'interrogatoire — La perquisition — Les méthodes de classement d'un dossier d'enquête — La prise de notes — La divulgation de la preuve

Tarif par étudiant 2017-2018

Frais payables à l'ENPQ pour le cours CRI-1002

	Participant ¹	Non participant ²
Frais de formation³	461 \$	524 \$
Hébergement⁴ (chambre et repas, en occupation simple, taxes en sus)		
Tarif quotidien préférentiel 67 \$	402 \$	
Tarif quotidien régulier 97 \$		582 \$
TOTAL	863 \$	1 106 \$

Frais payables à l'ENPQ pour le Bloc A (DRT-1500, CRI-1002)

	Participant ¹	Non participant ²
Frais de formation³	852 \$	970 \$
Hébergement⁴ (chambre et repas, en occupation simple, taxes en sus)		
Tarif quotidien préférentiel 67 \$	804 \$	
Tarif quotidien régulier 97 \$		1 164 \$

TOTAL**1 656 \$****2 134 \$**

¹ Un participant est un client qui participe au financement de l'École selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1).

² Tarif applicable pour un client non participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

Toute autre tarification est disponible sur demande.

³ Ces frais tiennent compte des paramètres universitaires connus à ce jour pour la session de l'automne 2017. Advenant une modification de ces derniers, l'École nationale de police du Québec ajustera les frais de formation en conséquence.

⁴ Veuillez noter que le cours CRI-1002 offert **hors établissement** n'est pas assujéti aux frais d'hébergement. Conséquemment, ces frais ne seront pas facturés aux participants.

Les diplômés du PFIPG admis au programme de certificat en intervention policière sont admissibles aux tarifs participant pour ce cours.

Domaine(s) de formation

- Enquête policière

Dernière mise à jour

27 octobre 2017

Québec 

© Gouvernement du Québec

Fiche

CRI-1011 - Activité d'intégration en enquête policière - HE



Ce cours est de niveau universitaire.

Durée du cours	104 h
Travaux en classe (inclus dans la durée du cours)	15 h
Travaux obligatoires hors classe	10 h
Nombre de places	12
Nombre de crédits	6
Nombre de groupes prévus	13

Compétences ou objectifs

Axé essentiellement sur la dimension appliquée du travail de l'enquêteur, ce cours vise à permettre à l'étudiant de développer un ensemble de capacités, d'habiletés, de connaissances et d'attitudes pour effectuer adéquatement une enquête policière selon les seuils de performance requis à l'entrée en fonction.

Reposant sur un modèle de formation pratique et dynamique, le cours met tout en œuvre pour recréer les conditions et les activités habituelles d'un enquêteur. L'étudiant est donc amené à jouer un rôle actif dans le développement de ses compétences. Il mobilise et intègre l'ensemble des acquis en menant à bien des dossiers complets d'enquête. Il assiste également à des séminaires de formation et des sessions thématiques où il développe des habiletés et des connaissances qui couvrent divers domaines d'expertise essentiels au travail de l'enquêteur.

Préalable(s)

- *Droit pénal appliqué à l'enquête policière* [DRT-1500].
- *Processus d'enquête* [CRI-1002].
- *Éléments d'éthique appliquée* [ETA-100].
- *Analyse criminologique : enquête policière* [GSP2600Z].

Exigence(s)

- Être admis au baccalauréat en sécurité publique (7399) ou au certificat en enquête policière (4698) et/ou au programme court en enquête policière (0599).

Particularité(s)

Suite à la formation, le participant pourra maintenir ses connaissances en consultant un environnement numérique d'apprentissage (Moodle).

Contenu

La planification d'un dossier d'enquête — L'investigation d'une scène de crime — La planification et l'exécution d'une entrevue d'un témoin-plaignant-victime et d'une entrevue de suspect — Les médias sociaux — La prise de notes — SALVAC

Tarif par étudiant 2017-2018

Frais payables à l'ENPQ pour le cours CRI-1011 (Bloc C)

	Participant ¹	Non participant ²
Frais de formation³	888 \$	2 618 \$
Hébergement⁴ (chambre et repas, en occupation simple, taxes en sus)		
Tarif quotidien préférentiel 67 \$	871 \$	
Tarif quotidien régulier 97 \$		1 261 \$
TOTAL	1 759 \$	3 879 \$

¹ Un participant est un client qui participe au financement de l'École selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1).

² Tarif applicable pour un client non participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

Toute autre tarification est disponible sur demande.

³ Ces frais tiennent compte des paramètres universitaires connus à ce jour pour la session de l'automne 2017. Advenant une modification de ces derniers, l'École nationale de police du Québec ajustera les frais de formation en conséquence.

⁴ Veuillez noter que le cours CRI-1011 offert **hors établissement** n'est pas assujéti aux frais d'hébergement. Conséquemment, ces frais ne seront pas facturés aux participants.

Domaine(s) de formation

- Enquête policière

Dernière mise à jour

25 octobre 2017

Québec 

© Gouvernement du Québec

Fiche

DRT-1500 - Droit pénal appliqué à l'enquête policière - Parcours régulier (HE)



Ce cours est de niveau universitaire.

Durée du cours	96 h
Nombre de places	32
Nombre de crédits	3
Nombre de groupes prévus	3

Compétences ou objectifs

Ce cours a pour objectif d'amener l'étudiant à développer un ensemble de capacités, de ressources et de connaissances qui lui permettra d'appliquer différentes techniques d'enquête policière dans le respect des lois et des garanties constitutionnelles.

Préalable(s)

Aucun

Exigence(s)

- Être admis au baccalauréat en sécurité publique (7399) ou au certificat en enquête policière (4698) et/ou au programme court en enquête policière (0599).

Particularité(s)

Le matériel pédagogique est accessible en partie via un environnement numérique d'apprentissage (Moodle). Il est sous la responsabilité de l'étudiant d'en prendre connaissance et de le faire imprimer, si désiré.

Contenu

Les objectifs et les principes généraux du droit pénal (la notion, les composantes, la qualification et la classification de l'infraction) — Les méthodes d'enquête permettant d'obtenir des informations incriminantes et les exigences constitutionnelles concernant la perquisition, la fouille, la saisie et l'inspection — Le mandat de perquisition (la définition, les différents types de mandat, la préparation d'une dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et son exécution) — L'application des règles juridiques entourant la saisie, la garde des pièces à conviction et la chaîne de possession — Les exigences légales entourant l'arrestation d'un suspect et la prise de la déclaration statutaire — Le témoignage de l'enquêteur devant la cour (préparation et témoignage) — Les conséquences juridiques d'une intervention policière non conforme aux lois et aux garanties constitutionnelles

Tarif par étudiant 2017-2018

Frais payables à l'UQTR pour le cours DRT-1500

Frais de scolarité ¹	436,05 \$
TOTAL	436,05 \$

Frais payables à l'ENPQ pour le Bloc A (DRT-1500, CRI-1002)

	Participant ²	Non participant ³
Frais de formation ⁴	852 \$	970 \$
Hébergement ⁵ (chambre et repas, en occupation simple, taxes en sus)		
Tarif quotidien préférentiel 67 \$	804 \$	
Tarif quotidien régulier 97 \$		1 164 \$
TOTAL	1 656 \$	2 134 \$

¹ Ces frais de scolarité ne tiennent pas compte des frais afférents ou inhérents au matériel pédagogique de l'étudiant (notes de cours, livres, etc.). De plus, l'UQTR se réserve le droit de les modifier sans préavis.

² Un participant est un client qui participe au financement de l'École selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1).

³ Tarif applicable pour un client non participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

Toute autre tarification est disponible sur demande.

⁴ Ces frais tiennent compte des paramètres universitaires connus à ce jour pour la session de l'automne 2017. Advenant une modification de ces derniers, l'École nationale de police du Québec ajustera les frais de formation en conséquence.

⁵ Veuillez noter que le cours DRT-1500 offert hors établissement n'est pas assujéti aux frais d'hébergement. Conséquemment, ces frais ne seront pas facturés aux participants.

Domaine(s) de formation

- Enquête policière

Dernière mise à jour


25 octobre 2017

Québec 

© Gouvernement du Québec

Fiche

GSP2600Z - Analyse criminologique : enquête criminelle - HE

 Ce cours est de niveau universitaire.

Durée du cours	45 h
Nombre de places	40
Nombre de crédits	3
Nombre de groupes prévus	2

Compétences ou objectifs

Ce cours vise à développer chez l'enquêteur des compétences qui lui permettront d'intégrer à son travail des pratiques et des méthodes issues de la criminologie qui permettent d'optimiser les investissements en efforts et les résultats.

Préalable(s)

Aucun

Exigence(s)

- Être admis au baccalauréat en sécurité publique (7399) ou au certificat en enquête policière (4698) ou au certificat en intervention policière (4798) et/ou au programme court en enquête policière (0599).

Contenu

Mise en contexte des tendances théoriques — Évaluation des possibilités et des limites de diverses méthodes d'analyse — Analyse des situations d'enquêtes criminelles — Évaluation des impacts des résultats sur les pratiques

Tarif par étudiant 2017-2018

Frais payables à l'UQTR pour le cours GSP2600Z

Frais de scolarité ¹	436,05 \$
TOTAL	436,05 \$

Frais payables à l'ENPQ pour le Bloc B (GSP2600Z, ETA-100)

	Participant ²	Non participant ³
Frais de formation ⁴	824 \$	942 \$
Hébergement ⁵ (chambre et repas, en occupation simple, taxes en sus)		
Tarif quotidien préférentiel 67 \$	938 \$	
Tarif quotidien régulier 97 \$		1 358 \$
TOTAL	1 762 \$	2 300 \$

¹ Ces frais de scolarité ne tiennent pas compte des frais afférents ou inhérents au matériel pédagogique de l'étudiant (notes de cours, livres, etc.). De plus, l'UQTR se réserve le droit de les modifier sans préavis.

² Un participant est un client qui participe au financement de l'École selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1).

³ Tarif applicable pour un client non participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

Toute autre tarification est disponible sur demande.

⁴ Ces frais tiennent compte des paramètres universitaires connus à ce jour pour la session de l'automne 2017. Advenant une modification de ces derniers, l'École nationale de police du Québec ajustera les frais de formation en conséquence.

Les diplômés du PFIPG admis au programme de certificat en intervention policière sont admissibles au tarif d'hébergement participant pour ce cours.

⁵ Veuillez noter que le cours GSP2600Z offert hors établissement n'est pas assujéti aux frais d'hébergement. Conséquentment, ces frais ne seront pas facturés aux participants.

Domaine(s) de formation

- Enquête policière

Dernière mise à jour

27 octobre 2017



© Gouvernement du Québec

Fiche

ETA-100 - Éléments d'éthique appliquée - HE

 Ce cours est de niveau universitaire.

Durée du cours	45 h
Nombre de places	40
Nombre de crédits	3
Nombre de groupes prévus	5

Compétences ou objectifs

Identifier les éléments principaux des lexiques de base de l'éthique et initier aux outils conceptuels ou pratiques nécessaires aux décisions éthiques responsables en milieu professionnel.

Sur la base de situations problématiques en éthique, puisées dans l'expérience professionnelle ou personnelle des étudiants, nous dégageons des outils de la réflexion éthique, des méthodes d'analyse de situation et de prise de décision. Chaque personne est ensuite accompagnée dans la rédaction d'une analyse plus approfondie en vue d'une décision plus lucide et responsable sur un des cas qu'elle a apportés.

Préalable(s)

Aucun

Exigence(s)

- Être admis au baccalauréat en sécurité publique (7399) ou à l'un des trois certificats : certificat en enquête policière (4698), certificat en gestion policière (4598) et certificat en intervention policière (4798) et/ou au programme court en enquête policière (0599) ou au programme court en gestion policière (0499).

Particularité(s)

Uniquement pour le cours ETA-100 offert en formation en ligne avec deux jours de présence à l'ENPQ :

Il est à noter que l'étudiant ne peut pas suivre ce cours de façon individuelle et à son propre rythme comme c'est le cas pour d'autres formations à distance. Le cours ETA-100 en ligne est divisé en plusieurs blocs. Le rythme auquel sont ouverts les différents blocs du cours est imposé, mais l'étudiant dispose du temps nécessaire pour faire les lectures, visionner les vidéos et effectuer les travaux à l'intérieur de chacun de ces blocs. Le travail en équipe à distance est également requis. Des outils collaboratifs sont disponibles sur la plateforme du cours. Ce cours s'adresse à des candidats qui ont une bonne connaissance informatique, notamment de l'environnement Microsoft et de sa suite Office.

Un accès Internet à haute vitesse est fortement recommandé. Un casque d'écoute avec micro et une caméra Web sont également recommandés.

Contenu

Outils de la réflexion éthique — Méthodes d'analyse de situation — Méthodes de prise de décision reliée à des problématiques d'éthique

Tarif par étudiant 2017-2018

Frais payables à l'UQTR pour le cours ETA-100

Frais de scolarité ¹	436,05 \$
TOTAL	436,05 \$

Frais payables à l'ENPQ pour le Bloc B (GSP2600Z, ETA-100)

	Participant ²	Non participant ³
Frais de formation ⁴	824 \$	942 \$
Hébergement ⁵ (chambre et repas, en occupation simple, taxes en sus)		
Tarif quotidien préférentiel 67 \$	938 \$	
Tarif quotidien régulier 97 \$		1 358 \$
TOTAL	1 762 \$	2 300 \$

¹ Ces frais de scolarité ne tiennent pas compte des frais afférents ou inhérents au matériel pédagogique de l'étudiant (notes de cours, livres, etc.). De plus, l'UQTR se réserve le droit de les modifier sans préavis.

² Un participant est un client qui participe au financement de l'École selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1).

³ Tarif applicable pour un client non participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

Toute autre tarification est disponible sur demande.

⁴ Ces frais tiennent compte des paramètres universitaires connus à ce jour pour la session de l'automne 2017. Advenant une modification de ces derniers, l'École nationale de police du Québec ajustera les frais de formation en conséquence.

Les diplômés du PFIPG admis au programme de certificat en intervention policière sont admissibles au tarif d'hébergement participant pour ce cours.

⁵ Veuillez noter que le cours ETA-100 offert hors établissement n'est pas assujéti aux frais d'hébergement. Conséquemment, ces frais ne seront pas facturés aux participants.

Domaine(s) de formation

- Enquête policière
- Gestion policière

Dernière mise à jour

25 octobre 2017

Québec 

© Gouvernement du Québec



SECTION 1 : PLAN DE COURS

Sylvain Beaudesne – Chargé de cours		
École de gestion – École nationale de police du Québec		
Été 2017		
CRI-1002-32	Processus d'enquête	1
Sigle du cours et groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

1. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à permettre aux participants de développer la compétence à effectuer une enquête policière selon les seuils de performance requis par la fonction; développer un ensemble de capacités, d'habiletés, d'attitudes et de connaissances concernant la conduite d'une enquête; maîtriser certaines habiletés techniques essentielles à la réalisation d'une enquête; résoudre différentes problématiques dans l'ensemble des situations représentatives du travail réel d'un enquêteur.

Le contenu touchera, entre autres, les éléments suivants : la planification des dossiers d'une enquête, les critères à respecter pour mener à bien une entrevue structurée en fonction d'une technique d'entrevue spécifique; les critères à respecter pour mener de façon légale l'examen d'une scène de crime et le traitement des pièces à conviction en fonction d'une technique spécifique, les critères à respecter pour mener de façon légale une entrevue structurée de suspect en fonction d'une technique d'interrogatoire spécifique, la rédaction des notes, la rédaction d'un rapport d'enquête et la divulgation de la preuve à toutes les étapes de l'enquête, le rôle de l'enquêteur en matière de violence familiale, d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant la santé physique des enfants.

Dans le cas de la formation en enquête indépendante, les spécificités requises à la fonction seront couvertes à l'intérieur des cours.

2. OBJECTIF GÉNÉRAL DU COURS

Ce cours vise à **initier** les étudiants aux grandes étapes d'une enquête policière.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Le cours Processus d'enquête se veut une mise à niveau et un premier contact avec les cibles à atteindre dans le cadre du programme de formation initiale en enquête, plus spécifiquement ce cours vise à :

- **Initier** les étudiants aux canevas de travail, aux normes et aux méthodes préconisés par l'École concernant :
 - La planification d'un travail d'enquête
 - L'examen d'une scène de crime
 - La planification d'une entrevue
 - La planification d'une perquisition

- La planification d'une entrevue de suspect
- La rédaction et la divulgation de la preuve
- La prise de notes

- **Initier** les étudiants aux critères et aux conditions d'évaluation avec lesquelles ils seront encadrés et évalués lors de la période d'apprentissage en milieu de travail et lors de l'activité d'intégration
- **Mettre à niveau** l'ensemble des étudiants en vue de l'activité d'intégration

4. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉ

- Cette activité se déroule selon un horaire atypique (horaire intensif, cours étalé, stage, laboratoire, tutorat, à l'étudiant, dérogation au calendrier universitaire, etc.) ou l'activité ne comporte pas trois crédits.

<i>Dates des rencontres</i>	<i>Contenu sommaire peut être sujet à changement</i>	<i>Section facultative Lectures, travaux et directives peut être sujet à changement</i>
Date de début du cours (première rencontre)	Amorce du travail d'enquête <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge de l'évènement - Questions aux premiers intervenants 	
1 ^{re} semaine 23 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Planification de l'enquête - Rédaction des notes 	
24 mai 2017	Scène de crime : <ul style="list-style-type: none"> - Préparation au bureau - Arrivée sur la scène - Examen de la scène - Départ de la scène - Traitement et suivi des pièces à conviction - Prise de notes et divulgation de la preuve 	
25 mai 2017	Entrevue de témoins, de plaignants, de victimes <ul style="list-style-type: none"> - Préparation d'un plan d'entrevue - Étapes d'exécution d'une entrevue - Prise de notes et divulgation de la preuve 	
2 ^e semaine 30 mai 2017	Perquisition <ul style="list-style-type: none"> - Planification d'une intervention - Étapes d'exécution - Rédaction d'un mandat de perquisition - Prise de notes et divulgation de la preuve 	
31 mai 2017	Entrevue de suspect <ul style="list-style-type: none"> - Préparation d'un plan d'entrevue de suspect - Étapes d'exécution d'une entrevue de suspect - Prise de notes et divulgation de la preuve 	
Date de fin du cours (dernière rencontre) 1 ^{er} juin 2017	Conclusion d'un dossier d'enquête <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du mandat d'A.D.N. - Règles et procédures pour la comparution d'un suspect - Prise de notes et divulgation de la preuve 	

Autres aspects mis en perspective par l'étude de cas :

- L'analyse d'un dossier d'enquête.
- Les autorisations légales.
- Prise de déclaration KGB.
- Les vérifications policières.
- Les banques de données informatisées et la validation de l'information.
- Les autres sources de renseignement. (Ex. : Hydro-Québec, etc.)
- Le processus judiciaire.
- Le bertillonnage.
- Les comparutions téléphoniques.
- La rédaction du rapport d'enquête.
- La violence familiale.
- L'entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique.
- La psychologie des entrevues policières.

5. FORMULES OU STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

La résolution d'une étude de cas simulant les grandes étapes d'une enquête servira de support pour mettre en perspective les visées de ce cours. Donc en plus de mettre à niveau l'ensemble des **étudiants et de les initier aux grandes étapes d'une enquête, ce cours sert à mobiliser l'effort** d'apprentissage sur les cibles d'évaluation à atteindre dans le cadre du programme de formation initiale en enquête.

La principale stratégie de formation utilisée dans ce cours est qualifiée de démarche d'apprentissage « expérientielle » parce qu'elle utilise l'expérimentation comme levier principal. Les étudiants sont mis ici en situation d'expérimenter les grandes étapes d'une enquête et les référentiels méthodologiques retenus dans le cadre du programme de formation initiale.

Chacune des étapes est systématiquement suivie d'une période de rétroaction (ou débriefing) où les étudiants sont invités, entre autres choses, à réfléchir activement sur leurs propres performances et à se fixer des objectifs d'amélioration.

Toute la stratégie a pour but d'introduire les canevas, les normes et les conditions d'évaluation préconisés par l'ÉNPQ dans le cadre du programme de formation initiale en enquête et, d'amener les étudiants à mobiliser leur effort d'apprentissage sur les cibles à atteindre en leur donnant l'occasion de se situer par rapport à leurs forces et leurs points à améliorer.

6. BIBLIOGRAPHIE

1) Liste des ouvrages obligatoires :

FONTAINE, André. *Interventions sur une scène de crime*, Éditions André Fontaine Inc., 2013

Sous la direction de Michel ST-YVES. *Les entrevues d'enquête L'essentiel*, Les Éditions Yvon Blais Inc., 2014, 321 p.

Calepin pour prise de notes personnelles lors des simulations (calepin fourni par l'organisation policière).

7. AUTRES INDICATIONS

La présence ainsi que la participation à chacune des séances du cours sont **essentiels** non seulement aux fins d'évaluation formative et certificative, mais surtout parce que les travaux et exercices qui seront demandés découlent directement des activités de chacune des séances.

Les étudiants doivent respecter les règlements et les politiques de l'École nationale de police du Québec.

Original signé par Manon Beaumier pour Sylvain Beaudesne

Nom de l'enseignant-e et nom des membres de l'équipe pédagogique (le cas échéant)	Signature de l'enseignant-e ou des membres de l'équipe pédagogique
---	--

Professeur-e Chargé-e de cours

Thang Le Dinh

Nom de la directrice ou du directeur du département	Signature de la directrice ou du directeur du département
---	---

Manon Beaumier

Nom de la directrice ou du directeur de comité de programmes de premier cycle (facultatif)	Signature de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle (facultatif)
--	--

SECTION 2 : FICHE D'ÉVALUATION

Sylvain Beaudesne – Chargé de cours		
École de gestion – École nationale de police du Québec		
Été 2017		
CRI-1002-32	Processus d'enquête	1
Sigle du cours et groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

CADRE RÉGLEMENTAIRE RELATIF AUX PLANS DE COURS

Plusieurs règlements, politiques et procédures encadrent divers aspects des plans de cours. Toute la communauté universitaire (départements, directions de programmes, personnel enseignant et étudiants) a la responsabilité d'en prendre connaissance et de s'y conformer.

En regard des **étudiants en situation de handicap** et en vertu de la *Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap* et plus particulièrement à l'article 6.5.1, les professeurs et les chargés de cours collaborent à la mise en application des mesures adaptées recommandées par les Services aux étudiants (SAE) de l'UQTR, liées à l'apprentissage et l'évaluation, pour assurer l'atteinte de l'obligation d'accommodement. S'il s'avère que des mesures soulèvent des difficultés d'application en fonction des objectifs et exigences reliées au cours ou au plan de cours, le personnel enseignant peut discuter et convenir de mesures de rechange avec l'étudiant et le conseiller au soutien des étudiants en situation de handicap des SAE.

[Calendrier universitaire](#)

[Politique de la formation à distance](#)

[Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap](#)

[Politique linguistique de l'Université du Québec à Trois-Rivières](#)

[Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité à l'Université du Québec à Trois-Rivières](#)

[Procédure de cheminement d'une dérogation au calendrier universitaire](#)

[Procédure relative à la levée de cours pour la participation à une assemblée de l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières](#)

[Règlement relatif à la qualité du français dans les programmes d'études de l'UQTR](#)

[Règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle](#)

[Règlement sur les délits relatifs aux études](#)

[Politique portant sur les utilisations des technologies de l'information et des communications](#)

DÉTAIL DES ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

	PONDÉRATION (maximum de 100%)			
	Individuel	Équipe	Total	
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	Minimum de 60 % de la note globale	Maximum de 40 % de la note globale	100 %	Date d'examen ou de remise des travaux
Analyse des faits	10 %	-	10 %	30 mai 2017
Questions générales sur la scène	15 %	-	15 %	30 mai 2017
La planification d'une entrevue	25 %	-	25 %	30 mai 2017
La planification des aspects spécifiques reliés à l'enquête policrière	15 %	-	15 %	1 ^{er} juin 2017
La planification d'une entrevue de suspect	35 %	-	35 %	1 ^{er} juin 2017
Total des éléments de l'évaluation	100%	-	100 %	

AUTRES INDICATIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION

L'obtention d'une note inférieure à la note de passage (60 %) entraîne automatiquement la cote E (voir les fiches d'évaluation ci-jointes).

BARÈME DE NOTATION

Cote	Min inclus	Max exclu
A+	96,3	100
A	92,7	96,3
A-	89,1	92,7

Cote	Min inclus	Max exclu
B+	85,5	89,1
B	81,8	85,5
B-	78,1	81,8

Cote	Min inclus	Max exclu
C+	74,5	78,1
C	70,9	74,5
C-	67,3	70,9

Cote	Min inclus	Max exclu
D+	63,6	67,3
D	60,0	63,6
E	0	60,0

Original signé par Manon Beaumier pour Sylvain Beauchesne

Nom de l'enseignant-e et nom des membres de l'équipe pédagogique (le cas échéant)

Signature de l'enseignant-e ou des membres de l'équipe pédagogique

Professeur-e

Chargé-e de cours

Thang Le Dinh

Nom de la directrice ou du directeur du département

Signature de la directrice ou du directeur du département

Manon Beaumier

Nom de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle (facultatif)

Signature de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle (facultatif)

La version originale de ce plan de cours est signée et est conservée au département.



SECTION 1 : PLAN DE COURS

Sylvain Beaudesne – Chargé de cours		
École de gestion – École nationale de police du Québec		
Été 2017		
CRI1011-32	Activité d'intégration en enquête policière	1
Sigle du cours et groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

1. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à permettre aux participants de développer la compétence à effectuer une enquête policière selon les seuils de performance requis par la fonction; développer un ensemble de capacités, d'habiletés, d'attitudes et de connaissances concernant la conduite d'une enquête; maîtriser certaines habiletés techniques essentielles à la réalisation d'une enquête; intégrer des connaissances théoriques à des situations d'interventions concrètes; résoudre différentes problématiques dans l'ensemble des situations représentatives du travail réel d'un enquêteur.

Le contenu touchera, entre autres, les éléments suivants : la planification des dossiers d'une enquête, l'identification des infractions et de leurs éléments essentiels, les critères à respecter pour mener à bien une entrevue structurée en fonction d'une technique d'entrevue spécifique; les critères à respecter pour mener de façon légale l'examen d'une scène de crime et le traitement des pièces à conviction en fonction d'une technique spécifique, les critères à respecter pour mener de façon légale une entrevue structurée de suspect en fonction d'une technique spécifique, les aspects légaux à respecter pour assurer l'arrestation, la détention et la remise en liberté d'un suspect, la rédaction des notes à toutes les étapes de l'enquête, la gestion et le contrôle d'un informateur et l'utilisation du Service d'analyse lié aux victimes d'actes criminels (SALVAC).

Dans le cas de la formation en enquête indépendante, les spécificités requises à la fonction seront couvertes à l'intérieur des cours.

Préalable 1 :

CRI1002 Processus d'enquête

Préalable 2 :

LAV1588 Droit pénal appliqué à l'enquête policière

Préalable 3 :

CRI-1023 Fondements stratégiques de l'emploi de la force

Ou

MTL1053 Analyse criminologique : enquête policière

Préalable 4 :

SHE0551 Éléments d'éthique appliquée

2. OBJECTIF GÉNÉRAL DU COURS

L'objectif général est de développer la compétence à effectuer une enquête policière selon les seuils de performance requis par la fonction

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les grandes étapes d'une enquête se caractérisent par les objectifs spécifiques ci-dessous :

- a. Amorcer un travail d'enquête;
- b. Procéder à l'examen d'une scène de crime;
- c. Effectuer l'entrevue d'un témoin, d'un plaignant et/ou d'une victime;
- d. Effectuer l'entrevue d'un suspect;
- e. Rédiger les notes à toutes les étapes d'une enquête;
- f. Identifier les procédures pour assurer la comparution d'un suspect et conclure une enquête.

4. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉ

- Cette activité se déroule selon un horaire atypique (horaire intensif, cours étalé, stage, laboratoire, tutorat, à l'étudiant, dérogation au calendrier universitaire, etc.) ou l'activité ne comporte pas trois crédits.

<i>Dates des rencontres</i>	<i>Contenu sommaire peut être sujet à changement</i>	<i>Lectures, travaux et directives peut être sujet à changement</i>
Date de début du cours (première rencontre) 29 mai 2017	Accueil Travail et coaching ✓ Planification des dossiers ✓ Planification d'une scène de crime ✓ Planification d'une entrevue	Remise des dossiers (semaine 1)
30 mai 2017	Entrevue et prise de notes ✓ Exécution ✓ Coaching et coévaluation Scène de crime et prise de notes ✓ Exécution ✓ Coaching et coévaluation	
31 mai 2017	Travail, rétroaction et coaching ✓ Exécution d'entrevue ✓ Planification d'entrevue de suspect ✓ Exécution d'une entrevue de suspect	
1 ^{er} juin 2017	Entrevue de suspect et prise de notes ✓ Exécution ✓ Coaching et coévaluation	
2 juin 2017	Médias sociaux Rétroaction ✓ Planification des dossiers ✓ Prise de notes (entrevue) ✓ Planification de la scène de crime ✓ Planification de l'entrevue	Remise des dossiers (semaine 2)

5 juin 2017	Entrevue et prise de notes ✓ Exécution ✓ Coaching et coévaluation Scène de crime et prise de notes ✓ Exécution ✓ Coaching et coévaluation	
6 juin 2017	Scène de crime (LSJML) ✓ Étapes de l'examen d'une scène ✓ Traitement des pièces à conviction	
7 juin 2017	Entrevue de suspect (rétroaction et coaching) ✓ Plan d'entrevue de suspect	
8 juin 2017	Entrevue de suspect et prise de notes ✓ Exécution ✓ Coaching et coévaluation	
12 juin 2017	Enlèvement et disparition / SALVAC	
13 juin 2017	Aspects légaux (avant-midi)	Planification de l'enquête (après-midi) (15 %)
14 juin 2017		Examen de la scène et prise de notes (25 %) Exécution d'une entrevue et prise de notes (25 %)
Date de fin du cours (dernière rencontre)		Exécution d'une entrevue de suspect et prises de notes (25 %) Prise de notes les 14 et 15 juin (10 %)
15 juin 2017		

5. FORMULES OU STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

Ce cours s'échelonne sur 3 semaines (13 jours), totalisant ainsi 91 heures. Deux semaines consécutives de formation (5 jours et 4 jours) et une semaine d'évaluation (4 jours)

Axées essentiellement sur la dimension appliquée du travail de l'enquêteur, l'activité d'intégration en enquête policière repose sur une conception de l'apprentissage et de l'enseignement qui privilégie l'expérience concrète, l'entraînement et la réflexion comme leviers de l'acquisition des compétences.

À l'image de l'enquêteur qui tient un rôle actif dans son travail, l'étudiant inscrit à ce cours y joue un rôle dynamique dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les activités habituelles d'un enquêteur. Ainsi, tout au long de la session, l'étudiant mène à bien plusieurs dossiers d'enquête lui permettant d'expérimenter les grandes étapes d'une enquête. Chaque étape est systématiquement suivie d'une période de rétroaction.

6. BIBLIOGRAPHIE

1) Ouvrages obligatoires

Dubois, Alain et Schneider, Philip. Le Code criminel annoté et lois connexes 2009, Montréal, Éditions Yvon Blais Inc, 2009. (La dernière version disponible).

Lefebvre, Yvon et al. Droit pénal général et pouvoirs policiers, 7^e édition, Modulo Éditeur, 2015.

FONTAINE, André. Interventions sur une scène de crime, Éditions André Fontaine Inc., 2013

Les entrevues d'enquête : L'essentiel, Cowansville, Éditions Yvon Blais Inc, 2014. Sous la direction de Michel St-Yves

7. AUTRES INDICATIONS

La présence ainsi que la participation à chacune des séances du cours sont **essentiels** non seulement aux fins d'évaluation formative et certificative, mais surtout parce que les travaux et exercices qui seront demandés découlent directement des activités de chacune des séances.

Les étudiants doivent respecter les règlements et les politiques de l'École nationale de police du Québec.

Manon Beaumier pour Sylvain Beauchesne

Nom de l'enseignant-e et nom des membres de l'équipe pédagogique (le cas échéant)	Signature de l'enseignant-e ou des membres de l'équipe pédagogique
---	--

Professeur-e Chargé-e de cours

Thang Le Dinh

Nom de la directrice ou du directeur du département	Signature de la directrice ou du directeur du département
---	---

Manon Beaumier

Nom de la directrice ou du directeur de comité de programmes de premier cycle (facultatif)	Signature de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle (facultatif)
--	--



SECTION 2 : FICHE D'ÉVALUATION

Sylvain Beaudesne – Chargé de cours		
École de gestion – École nationale de police du Québec		
Été 2017		
CRI1011-32	Activité d'intégration en enquête policière	1
Sigle du cours et groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

CADRE RÉGLEMENTAIRE RELATIF AUX PLANS DE COURS

Plusieurs règlements, politiques et procédures encadrent divers aspects des plans de cours. Toute la communauté universitaire (départements, directions de programmes, personnel enseignant et étudiants) a la responsabilité d'en prendre connaissance et de s'y conformer.

En regard des **étudiants en situation de handicap** et en vertu de la *Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap* et plus particulièrement à l'article 6.5.1, les professeurs et les chargés de cours collaborent à la mise en application des mesures adaptées recommandées par les Services aux étudiants (SAE) de l'UQTR, liées à l'apprentissage et l'évaluation, pour assurer l'atteinte de l'obligation d'accommodement. S'il s'avère que des mesures soulèvent des difficultés d'application en fonction des objectifs et exigences reliées au cours ou au plan de cours, le personnel enseignant peut discuter et convenir de mesures de rechange avec l'étudiant et le conseiller au soutien des étudiants en situation de handicap des SAE.

[Calendrier universitaire](#)

[Politique de la formation à distance](#)

[Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap](#)

[Politique linguistique de l'Université du Québec à Trois-Rivières](#)

[Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité à l'Université du Québec à Trois-Rivières](#)

[Procédure de cheminement d'une dérogation au calendrier universitaire](#)

[Procédure relative à la levée de cours pour la participation à une assemblée de l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières](#)

[Règlement relatif à la qualité du français dans les programmes d'études de l'UQTR](#)

[Règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle](#)

[Règlement sur les délits relatifs aux études](#)

[Politique portant sur les utilisations des technologies de l'information et des communications](#)

DÉTAIL DES ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	PONDÉRATION (maximum de 100%)			Date d'examen ou de remise des travaux
	Individuel	Équipe	Total	
	Minimum de 60 % de la note globale	Maximum de 40 % de la note globale	100 %	
Planification de l'enquête	15 %	-	15 %	<i>13 juin 2017</i>
Scène de crime (exécution)*	25 %	-	25 %	<i>14 juin 2017</i>
Entrevue (exécution)*	25 %	-	25 %	<i>14 juin 2017</i>
Interrogatoire (exécution)*	25 %	-	25 %	<i>15 juin 2017</i>
Prise de notes	10 %	-	10 %	<i>13, 14 et 15 juin 2017</i>
Total des éléments de l'évaluation	100 %	0 %	100 %	

AUTRES INDICATIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION

* L'obtention d'une note inférieure à la note de passage (60 %) à l'une de ces trois épreuves entraîne automatiquement la cote E. (Voir les fiches d'évaluation ci-jointes)

BARÈME DE NOTATION

Cote	Min inclus	Max exclu
A+	96,3	100
A	92,7	96,3
A-	89,1	92,7

Cote	Min inclus	Max exclu
B+	85,5	89,1
B	81,8	85,5
B-	78,1	81,8

Cote	Min inclus	Max exclu
C+	74,5	78,1
C	70,9	74,5
C-	67,3	70,9

Cote	Min inclus	Max exclu
D+	63,6	67,3
D	60,0	63,6
E	0	60,0

Manon Beaumier pour Sylvain Beauchesne

Nom de l'enseignant-e et nom des membres de l'équipe pédagogique (le cas échéant)

Signature de l'enseignant-e ou des membres de l'équipe pédagogique

Professeur-e Chargé-e de cours

Thang Le Dinh

Nom de la directrice ou du directeur du département

Signature de la directrice ou du directeur du département

Manon Beaumier

Nom de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle (facultatif)

Signature de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle (facultatif)

La version originale de ce plan de cours est signée et est conservée au département.

SYLLABUS DE COURS

DROIT PÉNAL APPLIQUÉ À L'ENQUÊTE POLICIÈRE (DRT-1500)

3 crédits

D-01

Les notions fondamentales de droit pénal canadien appliquées aux enquêtes policières. L'inculpation et la preuve de la culpabilité en fonction des régimes de responsabilité pénale et des éléments constitutifs de l'infraction. Les méthodes d'enquête permettant d'obtenir des informations incriminantes et les exigences constitutionnelles de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Charte des droits et libertés de la personne* : les perquisitions, les fouilles et les saisies. Les exigences entourant l'arrestation d'un suspect et la prise des déclarations statutaires. Le témoignage de l'enquêteur devant la cour.

1. PRÉMISSSES DU COURS

Les corps de police et leurs membres constituent une composante essentielle du système de justice canadien. Leur mandat est d'assurer le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité au pays dans le respect des lois et de la constitution.

Le droit pénal est en constante évolution et le travail des policiers l'est tout autant. Depuis 1982, l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* et les nombreuses décisions judiciaires qu'elle a générées ont bouleversé les méthodes d'enquête policière et les règles de recevabilité devant les tribunaux des résultats de ces enquêtes. Il est donc nécessaire que les policiers prennent connaissance de ce cadre juridique de manière à accomplir leur travail dans le respect des droits et libertés individuels accordés par la loi et la constitution.

2. OBJECTIFS

2.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

Ce cours a pour objectif général d'amener les participants à développer un ensemble de capacités, de ressources et de connaissances qui leur permettront d'appliquer différentes techniques d'enquête policière dans le respect des lois et des garanties constitutionnelles.

2.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Au terme de ce cours, l'étudiant est en mesure :

- d'identifier le statut légal de l'infraction commise;
- d'identifier et d'utiliser les méthodes d'enquête utiles pour obtenir des informations pertinentes à l'enquête;
- de distinguer les différents types de mandat et de rédiger une dénonciation en

vue d'obtenir un mandat de perquisition;

- de procéder à une perquisition et à une saisie dans le respect des lois et des garanties constitutionnelles;
- de procéder à une arrestation et à la prise d'une déclaration statutaire dans le respect des lois et des garanties constitutionnelles;
- de préparer et de présenter un témoignage à la cour.

3. CONTENU

1. Les objectifs et les principes généraux du droit pénal. La notion, les composantes, la qualification et la classification de l'infraction.
2. Les méthodes d'enquête permettant d'obtenir des informations incriminantes et les exigences constitutionnelles concernant la perquisition, la fouille et la saisie.
3. Le mandat de perquisition : la définition, les différents types de mandat, la préparation d'une dénonciation en vue d'obtenir un mandat de perquisition et son exécution.
4. L'application des règles juridiques entourant la saisie, la garde des pièces à conviction et la chaîne de possession.
5. Les exigences légales entourant l'arrestation d'un suspect et la prise de la déclaration statutaire.
6. Les conséquences juridiques d'une intervention policière non conforme aux lois et aux garanties constitutionnelles.

4. APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Axé essentiellement sur la dimension appliquée du travail de l'enquêteur, ce cours repose sur une approche pédagogique dynamique et interactive caractérisée par les stratégies suivantes :

Présentation magistrale

Des exposés-animations par le professeur (présentations « *magistrales* » privilégiant la participation et la discussion avec les étudiants);

Activités d'intégration

Dans le cadre de la résolution d'étude de cas, de mise en situation et d'exercices pratiques, l'étudiant applique les notions de droit essentielles au processus de l'enquête policière.

L'objectif de ces stratégies pédagogiques est de permettre aux étudiants de faire des liens entre les concepts étudiés dans le cours et la façon dont ils s'incarnent dans la réalité du travail de policier. Les activités d'intégration sont réalisées sous la supervision des

formateurs.

La préparation des étudiants avant chaque séance est essentielle à la compréhension de la matière présentée et à la participation active de ces derniers aux discussions en classe. Cette préparation se réalise en effectuant les lectures indiquées (textes de loi, arrêts de jurisprudence, textes de doctrine) et les exercices pratiques demandés, s'il y a lieu.

5. RÉFÉRENCES OBLIGATOIRES

Volumes :

Le Code criminel annoté et lois connexes, (la dernière version disponible).

Lefebvre, Yvon et coauteurs, Droit pénal général et pouvoirs policiers, 7^e édition, Modulo Éditeur, Montréal, 2015.

Recueil des textes du cours DRT-1500 :

- Syllabus
- Précis de cours, mis à jour en 2015
- Cahier d'exercices pratiques
- La rédaction de la dénonciation pour l'obtention d'un mandat, mis à jour en 2015.
- Préparation pour le témoignage à la Cour, mis à jour en 2015.
- Jurisprudence
- Communiqués
- Directives

6. ÉVALUATION (SUR 100)

Individuelle (65 %)

- Un examen de relais (2 heures) 25 %
- Un examen synthèse (3 heures) 40 %

En équipe (35 %)

- Rédaction d'un rapport d'enquête 25 %
- Deux exercices pratiques 10 %

N.B. : La note de passage est de 70 %.

Seul l'usage du Code criminel est autorisé lors des évaluations en salle de classe.

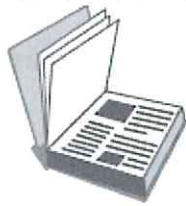
ÉCHELLE DE COTATION

NOTE	%	RELEVÉ DE NOTES
A+	≥90,00	4,33
A	88,00 – 89,99	4,00
A-	86,00 – 87,99	3,67
B+	84,00 – 85,99	3,33
B	82,00 – 83,99	3,00
B-	80,00 – 81,99	2,67
C+	78,00 – 79,99	2,33
C	76,00 – 77,99	2,00
C-	74,00 – 75,99	1,67
D+	72,00 – 73,99	1,33
D	70,00 – 71,99	1,00
E	< 70,00	

7. CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Les examens individuels et les travaux en équipe seront évalués à partir des critères suivants :

- l'application des règles de droit pertinentes;
- la structure logique de l'argumentation;
- la pertinence des énoncés et la clarté;
- la concision et la qualité de l'expression écrite.

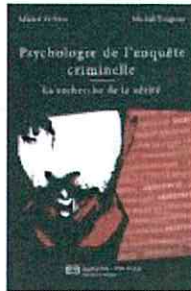


Livre
imprimé

Les entrevues d'enquête : l'essentiel

St-Yves, Michel Direction
Editions Yvon Blais,
2014
HV 8073 E58 2014

St-Yves, Michel Direction (FacetName.author_t)



Psychologie de l'enquête criminelle : la recherche de la vérité

St-Yves, Michel
Editions Yvon Blais,
2007
HV 8073 P78 2007

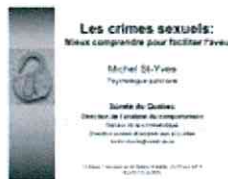
St-Yves, Michel (FacetName.author_t)



Psychologie de l'intervention policière en situation de crise / dirigé par Michel St-Yves et Peters Collins.

St-Yves, Michel
Editions Yvon Blais,
2011
HV 7936.P75 P79 2011

St-Yves, Michel (FacetName.author_t)



Les crimes sexuels : mieux comprendre pour faciliter l'aveu

St-Yves, Michel
Sûreté du Québec. Direction de l'analyse du comportement

St-Yves, Michel (FacetName.author_t)



Processus d'enquête: Autorité des marchés financiers: plan de cours

École nationale de police du Québec

and Confession, 4e edition, Jones and Bartlett Publishers, 2001, 639 p.
 JAYNE, Brian C. et Joseph P. BUCKLEY, The Investigator Anthology, Chicago, John E. Reid and Associates, 1999, 485 p. *ST-YVES, Michel* et
(FacetName.text)



L'intimidation envers les policiers du Québec [ressource électronique]

Cusson, Maurice

Université de Montréal. Centre international de criminologie comparée

Boisjoly, Service du renseignement criminel du Québec ;
 Richard Dupuis et *Michelle* Côté, Service de police de la Ville de Montréal ;
 Yves Morency et Alain *St-*
 Onge, Association des directeurs de police du Québec Ainsi que tous
 les membres des *(FacetName.text)*



La sûreté du Québec : un professionnalisme en voie de développement

Gauthier, Carl

Université Laval

, Jean Brisebois, *Michel* Carlos, Serge Granger, Mme Tonita Murray, MM.
 Jacques Nadeau et Jean-Yves *St-Laurent*; Mme Manon Tremblay et M.
 Pierre Tremblay, criminologues, et M. Lionel Prévost, professeur
(FacetName.text)



Techniques psycho-communicationnelles pour la résolution de conflits en Gendarmerie ou Communication tactique: 2ère partie: études et perspectives

Bouffière, Gaël

École des officiers de la Gendarmerie Nationale

, (2005). *ST-YVES* M., et COLLINS P., « Psychologie de l'intervention policière en situation de crise », Montréal, Éditions Yvon Blais, (2010).
 STEINHAUER P.D. « Le Moindre Mal », les Presses de l'
(FacetName.text)

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.